

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

L'an deux mil vingt-six

Le dix sept septembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 11 septembre 2026 s'est réuni,
à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme BUJAN. M. BODIN.
Mme MERLE. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX.
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à M. DÉMONET

Mme Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle que la loi du 12 juillet 1999
relative au renforcement et à la simplification de la coopération
intercommunale prévoit, à titre de transparence et d'amélioration du
débat démocratique, la remise d'un rapport annuel de l'activité de la
Communauté de Communes aux Maires des communes membres.

Il est destiné à informer les Conseils Municipaux respectifs des
principales réalisations de l'année civile écoulée effectuées par
l'établissement intercommunal.

L'article 34 de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de
réforme des collectivités territoriales a introduit une disposition
complémentaire visant à renforcer la transparence financière au sein
des intercommunalités.

Un exemplaire du rapport 2025 a été transmis aux conseillers
présents, Madame la Présidente demande si il y a des observations.

Le rapport retrace l'ensemble des opérations d'équipement et
les services mis en œuvre durant l'année 2025 pour les quatorze
communes composant la Communauté de Communes.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après
en avoir débattu, décide par 24 POUR et 1 ABSTENTION (Mme
Aurore MILCENT DE LA BOUTRESSE – Lapalisse) :

OBJET :

**RAPPORT D'ACTIVITÉS ET
VOLET FINANCIER 2025 DE
LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES.**

- de prendre acte du rapport de l'activité et du volet financier de la Communauté de Communes présentés en séance, pour 2025,

- de mandater Madame la Présidente pour l'adresser en cette forme à chaque Maire et à chaque conseiller municipal des communes membres de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » en application de la Loi Engagement de Proximité.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 24 SEP. 2026
Publié le : 24 SEP. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2025

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi selon les statuts de la Communauté de Communes du 26 avril 2019, modifiés le 21 janvier 2025 par la modification des statuts « service public de la petite enfance et mise à jour du dispositif France Services » de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

Le rapport d'activités présente, d'une part, les réalisations par compétence en précisant leur lieu d'implantation et d'autre part, le rapport financier (Compte Administratif 2025) de la Communauté de Communes.

I - LES RÉALISATIONS

A - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

. Le SCOT :

Élaboré sur le territoire identique à celui du PLUi, le Schéma de cohérence territoriale du Pays de Lapalisse a été approuvé le 22/07/2005 et maintenu en vigueur pour 6 ans par délibération du conseil communautaire le 28/07/2015.

Le SCoT est devenu caduc depuis le 29/07/2021 en l'absence de délibération prise en application de l'article L143-28 du code de l'urbanisme.

. Le PLUi a été approuvé le 18/06/2009 et modifié comme suit : révision simplifiée n°1 et modification n°1 le 22/06/2011, modification simplifiée n°1 le 30/11/2011, mise à jour n°1 le 19/12/2011, révisions simplifiées n°2 à 10 le 03/09/2013 puis le 29/11/2013, modification n°2 et mise à jour n°2 le 03/09/2013, mise à jour n°3 le 06/10/2014, modification simplifiée n°2 le 27/04/2015, modification simplifiée n°3 le 02/06/2016, mise à jour n°4 le 12/10/2017, modification simplifiée n°4 le 24/07/2018, mise en compatibilité n°1 le 18/12/2018, mise en compatibilité n°2 le 24/09/2020, mise en compatibilité n°3 et n°4 le 15/07/2021, modification simplifiée n°5 le 29 juin 2023.

Par délibération du 4 mars 2021, le conseil communautaire a prescrit la révision générale de son plan local d'urbanisme intercommunal.

Le bureau d'études Cittanova a été retenu pour réaliser cette révision, accompagné de la chambre d'agriculture de l'Allier et la Safer pour le volet agricole de l'étude.

En début d'année 2025, poursuite de la révision avec un travail sur les pièces réglementaires :

- document graphique qui définit les zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières) et les secteurs soumis à des prescriptions particulières,
- règlement écrit qui fixe les règles en matière d'occupation et d'utilisation du sol et d'aspect extérieur des constructions,
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui cadrent l'aménagement des futurs secteurs de projet.

Par délibération du 2 juillet 2025, le conseil communautaire a arrêté le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du pays de Lapalisse et tirant le bilan de la concertation.

L'enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du pays de Lapalisse s'est tenue du lundi 20 octobre 2025 au vendredi 21 novembre 2025.

. Instruction des autorisations d'urbanisme – données 2025 :

- 94 demandes de permis de construire contre 100 en 2024
- 6 demandes de permis de démolir contre 5 en 2024
- 264 demandes de déclaration préalable contre 262 en 2024
- 96 demandes de certificat d'urbanisme informatif contre 89 en 2024
- 114 demandes de déclaration d'intention d'aliéner contre 131 en 2024
- 0 demande de permis d'aménager contre 2 en 2024
- 7 demandes d'enseigne contre 3 en 2024

. Le CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce contrat a été élaboré en 2021 avec l'État ; sa signature entre Monsieur Jean-Francis TREFFEL, Préfet de l'Allier, et la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » a eu lieu le 14 Février 2022.

Les CRTE ont évolué pour devenir les « Contrats pour la réussite de la transition écologique », renforçant leur ambition d'accélérer la transition écologique tout en restant adaptés aux spécificités des territoires. La « réussite » traduit désormais une ambition de long terme, axée sur la concrétisation de projets à fort impact environnemental. La « réussite » incarne également une dynamique dans laquelle les territoires renforcent leur résilience face aux défis climatiques, énergétiques et sociaux, tout en améliorant la qualité de vie de leurs habitants.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique devenu le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique, l'avenant correspondant a été signé le 15 mai 2025 avec les services de l'État.

Un travail de concertation entre la Communauté de Communes et les communes membres a donc été réalisé depuis la fin d'année 2024, permettant d'établir le bilan des actions réalisées.

. AMÉNAGEMENT DES BOURGS : des travaux se sont déroulés de 2003 à 2010 dans les 14 bourgs du Pays de Lapalisse.

En 2015, la Communauté de Communes a défini de nouvelles modalités d'intervention pour la mise en œuvre du nouveau programme relatif à l'aménagement de bourgs et la réhabilitation du patrimoine bâti de valeur.

En 2025 :**- fonds de concours versé en 2025 :**

- à la commune de Bert : 9 381 € (délibération de 2024)

- fonds de concours attribués en 2025 :

- à la commune de Saint-Prix : 32 000 € (délibération du 15/01/2025)

- à la commune de Saint-Etienne-de-Vicq : 3 729,47 € (délibération du 21/10/2025)

- à la commune du Breuil : 9 600 € (délibération du 21/10/2025)

2 – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

- Existence de deux Zones d'Activités à Lapalisse formant le Parc d'Activités « Sud-Allier »

• Zone d'Activités « Près de la Grande Route » :

Pas de cession en 2025.

- Portages fonciers par EPF AUVERGNE :

- terrain non bâti situé lieu-dit Saint-Amand, 03120 LAPALISSE à l'EPF AUVERGNE sis 63-65 Boulevard François Mitterrand – 63000 CLERMONT-FERRAND; parcelles ZM4 de 68 140 m², convention de portage foncier signé le 18 octobre 2021. Capital : 180 800 €. Durée 8 ans à compter du 27 avril 2023. Capital versé pour l'année 2025 : 22 088,01 €.

- terrain non bâti situé lieu-dit Pré Saint-Amand, 03120 PERIGNY à l'EPF AUVERGNE sis 63-65 Boulevard François Mitterrand – 63000 CLERMONT-FERRAND; parcelles ZI 10 de 2 270 m², convention de portage foncier signé le 18 octobre 2021. Capital : 1 120 €. Durée 8 ans à compter du 27 avril 2023. Capital versé pour l'année 2025 : 136,84 €.

- Location à la SAS L'AIRE DES VÉRITÉS de 2 supports pour panneaux à l'entrée de la ZAE Près de la grande route à Lapalisse du 01/10/2022 au 30/09/2034. Redevance annuelle : 333,32 € HT = 400 € TTC.

Pas d'actions réalisées en 2025• Zone d'Activités « Rosières » / « Bellevue » :

Pas de cession, ni d'acquisition.

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

. Réseau des chefs d'entreprises :

Créé par la Communauté de Communes en 2009, ce réseau regroupe les 20 sociétés les plus importantes du territoire (établi sur le critère du classement des bases de l'ancienne Taxe Professionnelle). Il a pour objectif la rencontre des entrepreneurs, la création de synergies et le développement des activités locales. Le club a été réuni le 23 juin 2025 et le 8 décembre 2025.

. Espace économique Télécentre à Lapalisse :

Cet espace fonctionne depuis 2014, il avait été créé pour l'accueil de projets, l'hébergement d'activités nouvelles, l'exercice du télétravail dans un site adapté, l'organisation de rendez-vous professionnels, la location de salles de réunions équipées et dédiées aux formations et séminaires.

Depuis 2017, cet espace héberge le FABLAB et, depuis Août 2023, l'espace micro-folie.

En 2025, un bureau a été loué au GAL TERROIR DU BOURBONNAIS.

Travaux, matériel, actions financés en 2025 :

-adhésif dépoli sur vitres

. Le fablab communautaire, laboratoire de fabrication à l'aide de machines numériques, est installé au télécentre depuis 2017 :

Fréquentation 2025 : 1029 visiteurs (1274 en 2024), 44 abonnés (54 en 2024), 44 Animations organisées sur l'ensemble de l'année (32 en 2024).

Liste d'animations : Journée du reconditionnement, Mercredi Récré, Après-Midi découverte, Centre Loisirs Lapalisse, Centre Loisirs Saint-Etienne de Vicq, Petite Collection du FabLab, Repair Cafe, Atelier Inspiré MicroFolie, CAFE IA, Escape Game, Ecole Magnet, Ecole Droiturier, Ecole Lapalisse Grande Section, Ornement de Noël, Atelier Pingouin, Jeux-Vidéo, Décoration Murale, Maquette Notre Dame, Manga Personnage.

. Un challenge accueil start up est mis en place depuis 2016 : accueil de candidature de manière permanente, 5 dossiers maximum/an, avoir entre 18-30 ans et porter un projet de création/développement innovant. Cela permet d'être éligible à 2 bourses, l'une de 2500 € « laboratoire start up » et une seconde de 2500 € « start up ready ». Les candidats bénéficient d'une installation gratuite dans l'espace co working 6 mois en cas de lancement d'une activité, d'un hébergement gratuit si le candidat est extérieur au département. Participation gratuite pendant 6 mois au Fablab et passport découverte du territoire. Aucune candidature n'a été déposée en 2025.

. Opération bourse d'apprentissage :

Mise en place depuis 2002, cette bourse a pour vocation d'inciter les jeunes du Pays de Lapalisse à réaliser leur apprentissage chez un artisan, installé dans l'une des communes du groupement, de sorte à augmenter les chances d'installation sur le territoire et de permettre à terme la pérennité des entreprises.

Après obtention du CAP, l'apprenti décide alors, soit de réclamer le versement d'une bourse de 150 € si sa décision de ne pas s'installer à son compte, ou reprendre une activité artisanale ou commerciale, est définitive, soit d'opter pour une bourse de 17 000 € débloqué en cas d'installation ou reprise d'activité artisanale ou commerciale dans les 10 années suivant la signature de son contrat d'apprentissage. Le dispositif est depuis 2016 ouvert aux postulants résidant hors du territoire.

Depuis 2002, 130 apprentis ont été signataires de la convention avec la Communauté de Communes. 1 apprenti a été éligible au dispositif pour la saison 2025/2026. 68 apprentis ont opté pour le versement des 1000 €/ 250 € ou 150€, selon l'année de promotion et 3 ont utilisé la bourse d'installation.

. Cellule économique de la Communauté de Communes :

La cellule économique a assuré 76 projets accompagnés en 2025. Le bilan de ces contacts est le suivant :

- 12 projets réalisés (16%)
- 10 projets en échec (13%)
- 54 projets en cours (71%)

. Territoire d'Industrie :

Rattachement de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » à la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » d'Industrie qui reconnaît et valorise les territoires à forte identité industrielle. Lancée en 2018 dans le cadre de la politique industrielle du gouvernement, l'objectif principal de cette initiative est de soutenir le développement industriel et économique dans des territoires spécifiques en France.

Les « Territoires d'Industrie » sont des zones géographiques identifiées où l'industrie joue un rôle clé dans l'économie locale. Relancé pour la période 2023 – 2027, il y a désormais 183 Territoires d'Industrie en France, dont 2 dans l'Allier. La Communauté de Communes Pays de Lapalisse a rejoint le périmètre du Territoire d'Industrie Riom-Vichy. Ce périmètre est composé de 6 EPCI : Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, Communauté de Communes Plaine Limagne, Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, Communauté de Communes Sioule Limagne, Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

. Dispositif chèque-Kdo Pays de Lapalisse :

Visant à promouvoir le commerce local, une opération « chèque-cadeau » a été mise en place et soutenue depuis 2019 par la Communauté de Communes en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, pour l'association des commerçants et artisans ACAPLA. Portée par cette association, la gestion est assurée, par le biais d'une plate-forme informatique, par la CCI de l'Allier. Une aide financière a été apportée par la Communauté de Communes durant les 2 premières années.

Ces chèques cadeaux d'une valeur minimum de 15 €, peuvent être commandés par les comités d'entreprises, les associations, les particuliers. Une personne qui bénéficiera d'un chèque cadeau pourra ensuite l'utiliser dans le commerce de son choix parmi les 50 l'acceptant. Tous les commerçants et entreprises du territoire de la Communauté de Communes, adhérents ou non à l'ACAPLA, peuvent intégrer le dispositif. En 2025, la Communauté de Communes a participé au suivi du maintien du dispositif.

. Aides versées aux entreprises du territoire :

-Aide à l'investissement immobilier d'entreprises : la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et le Conseil Départemental de l'Allier a été reconduite jusqu'au 31/12/2026.

Aides versées sur 2025 :

- SCI LA KADOUSSE (L'Allier du vin) : 3 776 €

-Aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente : convention entre la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE et le Conseil Régional AURA valable pour la durée du SRDEII ou jusqu'à la signature de la convention suivante en vertu du SRDEII suivant ou révisé :

Aide versée sur 2025 :

- BOULANGERIE DES FAUBOURGS: 5 000 €

- SAS LE PETIT GOURMAND : 4 825 €

-Aide à l'investissement dans le cadre de l'appel à projets "Revitalisation des Centres Bourgs" cofinancé par les Fonds LEADER:

Aide versée sur 2025 :

-SCI AMBRIUS (cabinet de santé pluridisciplinaire): 4 000 €

. Opération Boutiques éphémères :

Développée depuis 2017 dans le cadre de la revitalisation et l'amélioration de l'attractivité du centre-ville de Lapalisse. Il s'agit de favoriser l'ouverture de magasins éphémères à destination de professionnels ou d'associations entre mai et septembre, ou juin et octobre (les années Embouteillage). Ce qui permet également aux porteurs de projet concernés de faire connaître et de tester leurs activités. Des thématiques sont ciblées en lien avec les dynamiques du territoire et le lieu d'implantation visé (proximité pied du château) : "Arts du Territoire" et initialement "Boutique vintage" :

Pour la saison 2025, la collectivité a pris en charge une partie du loyer fixé par le propriétaire (et prêt de matériel) à savoir une participation équivalente à 50 % du montant du loyer plafonné à 150€.

4 locaux vacants ont pu être réoccupés durant cette période et selon différentes durées (6 en 2023 - 3 en 2022) au 6 rue Churchill, au 10 rue Churchill (été et décembre), au 16 rue de la Fraternité et 1 quai de la Besbre (vitrine animée) permettant à 2 groupements de créateurs et 1 porteur de projet de tester leurs activités soit 10 créateurs qui ont mis en avant l'artisanat local et la thématique vintage.

- Promotion du Tourisme, dont la création et la gestion de l'Office de tourisme :

- Office de tourisme à Lapalisse :

Pour l'année 2025, l'Office de Tourisme a renseigné 4 428 personnes soit une baisse d'environ 18 % par rapport à 2024.

Concernant le site internet www.lapalissetourisme.com, nombre de visiteurs uniques : 17 469 (+59%) / nombre de pages visitées : 61 008 (x 2,3) / Abonnés réseaux sociaux Facebook : 5 091 (+4%) Instagram : 578 (+38 %).

Renouvellement en 2025 du classement de l'office de tourisme en catégorie II.

Comme chaque année, les divers supports de communication ont été actualisés et l'Office de tourisme a participé aux différentes actions de promotion touristique du territoire :

-Mise à jour des publications : magazine touristique « Terre d'immersion » (64 pages avec présentation des visites, loisirs, hébergement et restauration), carte touristique, brochures animations (mises à jour régulièrement et imprimées au trimestre ou à la demande de manière personnalisée), sites internet, brochure camping de Bert, doc d'appel randos (réédité pour le salon du Randonneur)

-Un affichage dynamique est installé à l'Aire des Vérités, en complément de la borne pour diffuser images et vidéos en lien avec l'actualité économique et touristique du PAYS DE LAPALISSE.

-Rédaction et envoi de communiqués de presse pour chaque actualité et événement

-Travail sur les réseaux sociaux

Animations estivales : affiches et programmes.

Participation à des salons :

-Salon des Patrimoines début mars : un peu moins de contacts directs (plus de 150 contre plus de 200 contacts en 2024) mais 200 flyers distribués. Bon rapport qualité/fréquentation tout de même.

-Salon du Randonneur fin mars : moins de contacts qualitatifs que l'an passé mais bilan positif quand même (plus d'une centaine de contacts en 3 jours). Forte augmentation tarifaire en 2025

Participation aux réunions de réseaux : comités techniques APIDAE, réunions avec l'agence Allier Bourbonnais Attractivité, journée d'échange touristique départementale (printemps) et sommets régionaux du tourisme en fin d'année, destination Grand Air,....

Animations 2025 :

De mai à août, 12 rendez-vous (dont 2 annulés cause météo ou faute de participants), contre 13 réalisés en 2024, ont été proposés par l'Office de Tourisme, souvent en partenariat avec des structures locales (Fédération de pêche, CAL...). Billet moyen par personne correct. 75 % de locaux.

CA ANIMATIONS			
	2025	2024	2023
Nombre	99	159	129
CA HT	462,98 €	604,31 €	919,42 €

Spectacle Son & Lumière

Nouvelle formule (scène comme un théâtre) en interne avec un nouveau prestataire.

4056 spectateurs sur 7 soirées => taux de remplissage à 72 % avec 800 places. Edition avec un déficit de 10000 € avec 50 % de subventions publiques (Europe, Région, CD03, ville). A noter, 13 partenaires pour un montant total de 11700 € HT.

Les bénévoles : maintien du nombre de bénévoles au sein de l'Association Les Compagnons du Temps.

La communication spécifique : communication reconduite pour asseoir notre présence sur les bassins de Vichy (centre-ville et hippodrome), Moulins et Roanne + stratégie sur la Saône-et-Loire avec des encarts publicitaires : affiches, tracts, banderoles en ville, affichage numérique dans les agglomérations (Vichy – centre-ville et hippodrome -, Moulins et Roanne), promotion terrain et campagnes sponsorisées Facebook/Instagram très porteuses (2 campagnes sponsorisées (dont une avec ABA – près de 22500 clics).

+ affichage numérique dans 2 centres commerciaux à Clermont-Fd et St-Etienne

Billetterie : partenariat avec Ticketnet (5 % des entrées)

Le public : maintien des bassins de fréquentation (locaux, 03, 42 et 71) et hausse du 63.
Satisfaction toujours plutôt positive.

Actions de développement selon plan d'actions :

Partenariat Vichy Destinations

Convention VTT signé en janvier 2026.

Développements liés à la N7

Itinérance de Moulins à Roanne en cours : le circuit est intégré sur Cirkwi ; reste à insérer les points d'intérêt de Label destination et Roannais avant diffusion numérique.

Tourisme de savoir-faire et d'entreprise

Des visites ont été organisées dans le cadre des animations estivales et des contacts maintenus avec l'association Entreprise et Découverte.

Activités de Pleine Nature

VTT avec Grand R ont été mis en place : site web, carte et courts séjours, réflexion sur l'aménagement des portes d'entrée principales et secondaires (critères et charte graphique).

-Travaux, matériel, actions financés en 2025 :

- store intérieur à enroulement pour vitrine côté accueil
- écran pour borne à l'aire des vérités

3 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

-Compétence GEMAPI :

CONTRAT TERRITORIAL SUR LES MILIEUX AQUATIQUES POUR L'ALLIER :

Signature du Contrat territorial des milieux aquatiques des affluents de l'Allier (CTMA) le 26/07/2019, avec la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et Vichy Communauté. Le territoire est concerné par le Jolan et le Mourgon.

Travail de terrain réalisé sur l'inventaire des sources du Mourgon par le bureau d'études, travail sur les plans d'eau de plus de 1ha. La commission locale de l'eau du SAGE Allier Aval a lancé une étude d'inventaire des zones humides (à l'échelle du CTMA) fin 2019.

Transfert de la maîtrise d'ouvrage à Vichy Communauté pour la réalisation du nouveau programme d'actions du Contrat Territorial des Affluents de l'Allier (2023 / 2025) par décision du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2023.

Par délibération en date du 9 décembre 2025, adoption de l'avenant N°1 à la convention de partenariat pour l'exercice commun de la compétence GEMAPI avec la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté, afin de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 pour finaliser les actions engagées en 2025 au titre du programme du contrat territorial des affluents de l'Allier 2022-2025.

CONTRAT TERRITORIAL SUR LA BESBRE :

Une pré-étude a été réalisée sur la rivière Besbre par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Une réflexion est engagée par 3 EPCI (Entr'Allier Besbre et Loire, Pays de Lapalisse et Vichy Communauté) pour la réalisation d'une étude complémentaire et des travaux visant à améliorer la qualité de l'eau de la Besbre.

Le transfert de la maîtrise d'ouvrage à Entr'Allier Besbre et Loire pour la réalisation du programme d'actions du Contrat Territorial des Affluents de la Besbre a été acté par décision du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2023.

Fin 2023, lancement du recrutement d'un animateur pour le Contrat sur la Besbre.

Une convention avec Entr'Allier Besbre et Loire pour la prise en charge financière de la moitié du poste d'animateur a été validée par le Conseil Communautaire en date du 27 mai 2025.

Le 18 septembre 2025, la gouvernance du Contrat Territorial sur la Besbre a été attribuée à Entr'Allier Besbre et Loire.

En date du 21 octobre 2025, le Bureau Communautaire a approuvé la convention du transfert de la Maîtrise d'Ouvrage à Entr'Allier Besbre et Loire pour la réalisation du programme d'actions relatif au Contrat Territorial sur la Besbre.

Le 9 décembre 2025, le Conseil Communautaire a autorisé le dépôt du dossier de Demande d'Intérêt Général (DIG) auprès des services de l'Etat pour mettre en œuvre le Contrat Territorial sur la Besbre ; un programme prévisionnel d'actions et de travaux est établi de 2026 à 2031 autour de diverses thématiques :

- Restaurer la continuité écologique ;
- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau ;
- Protéger les cours d'eau du piétinement du bétail ;
- Réduire l'impact des plans d'eau ;
- Inventorier et restaurer les zones humides ;
- Restaurer les berges des cours d'eau ;
- Reconstituer la végétation rivulaire des cours d'eau et reformer des haies ;
- Caractériser le débit hydrologique des cours d'eau ;
- Organiser la cellule d'animation ;
- Communiquer sur les actions portées et sensibiliser les riverains et acteurs du territoire à la préservation des milieux aquatiques.

TAXE GEMAPI :

Institution de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 Septembre 2023.

Le Conseil Communautaire par délibération en date du 11 avril 2024 a fixé le produit attendu pour la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ; il s'élève à 80 000 €.

Ce produit correspond au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence ; le produit de la taxe est réparti par l'administration fiscale.

Les dépenses prévisionnelles correspondent aux contrats territoriaux sur l'Allier (pour le Mourgon et le Jolan), et sur la Besbre.

En 2025, les dépenses prévisionnelles n'étant pas toutes réalisées, aucune taxe n'a été appelée.

B - COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

• POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

. P.I.G : Programme d'Intérêt Général - opérationnel depuis novembre 2017 :

Cette opération comporte 4 orientations prioritaires : lutte contre l'habitat indigne, amélioration des performances énergétiques des logements pour lutter contre la précarité énergétique et préserver l'environnement, adaptation des logements aux besoins de la population, et lutte contre la vacance des logements. Pendant la durée du PIG, des aides financières sont accordées par le Conseil Départemental de l'Allier, l'état, l'Anah et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

La mission d'animation et de suivi du PIG est assurée par la cellule habitat-énergie du conseil départemental de l'Allier. Une permanence mensuelle se tient à la Maison France Services.

En 2025, 20 dossiers ont été déposés (16 en 2024).

Un forum Rénovation de l'Habitat a été organisé le samedi 29 mars 2025, de 10 heures à 17 heures, à la salle de la Grenette de Lapalisse.

Concernant la lutte contre les logements vacants, les services ont œuvré pour accompagner les propriétaires afin de remettre leurs logements sur le marché.

444 logements ont été recensés vacants en 2025 (398 en 2024)

. Lotissement communautaire le Clos des Rosiers à Lapalisse : 2 ventes de terrains :

-M. Hugo HANGARD – acte du 02/07/2025 – parcelle AI 294 de 919 m² : 24 813 € TTC

-Mme Lola-Marie MARTIN – acte du 03/10/2025 – parcelle AI 295 de 1 168 m² : 31 356 € TTC

-Travaux, matériel, actions financés en 2025 :

- frais de géomètre pour modification du règlement et permis d'aménager pour accès de jardin
- frais pour création lot 17
- transformation lot 10 en espace vert non commercialisable

. Requalification urbaine du quartier du moulin à Lapalisse :

La Communauté de Communes a débuté en 2011 l'aménagement d'ateliers permettant l'implantation d'activités commerciales et artisanales au pied du château de Lapalisse. Des contrats de location ont été conclus avec différents commerces depuis avril 2012.

Bail commercial conclu avec Mme Marie-Elisabeth TACHON au 27/03/2024, pour une durée de 9 ans.

La réhabilitation du moulin a débuté en avril 2018 avec comme projet, la création d'une résidence pour personnes polytraumatisées.

Le rachat du bâtiment du moulin par la Communauté de Communes à la Commune, pour 1 € symbolique, s'est fait par acte du 26/06/2019. Les travaux se sont déroulés jusqu'au printemps 2020, il reste à aménager l'intérieur du bâtiment. Un défaut de conception ne permet pas l'accueil de public dans les étages. Une recherche en responsabilité par un référé expertise a été initiée en 2022.

Plusieurs réunions d'expertise ont eu lieu le 24 octobre 2023, le 9 janvier 2024 et le 24/03/2025.

Les experts travaillent à l'élaboration du pré-rapport.

-Travaux, matériel, actions financés en 2025 :

- Paiement des honoraires d'avocat et allocation prévisionnelle à valoir sur le montant des honoraires et débours dû au sapiteur

. Opération de revitalisation du territoire (O.R.T.) :

Définition du périmètre de l'ORT : l'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation du centre-ville de Lapalisse : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier.

La convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT a été signée le 08 Septembre 2022 par Madame la Préfète, Valérie HASTCH, Monsieur Jacques de CHABANNES, Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE », Madame Stéphanie CHERVIN, Adjointe à la Commune de Lapalisse, et Monsieur Jérémie MENDES, Directeur de l'EPF SMAF AUVERGNE.

La Convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT sera prolongée pour une année supplémentaire en 2026.

• CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En 2025 :

- réfection des voiries communautaires à Billezois (de la limite Billezois à Servilly), à Périgny, à Servilly de RD472 direction limite avec Périgny, à Barraix-Bussolles.

Par délibération en date du 11 décembre 2024, le Conseil Communautaire a redéfini la voirie communautaire.

• CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

. Médiathèque – ludothèque de Lapalisse :

Missions et rôle du service

La médiathèque-ludothèque est un lieu d'accès à la culture ; elle propose un accès à des documents divers (livres, presse, DVD, jeux de société), en consultation sur place et/ou en prêt, ainsi que des actions de médiation dans le champ culturel.

Elle propose également des accueils spécifiques pour les groupes, scolaires ou autres.

Fonctionnement

Horaires	Tarifs	Conditions
Mardi : 15h00 - 19h00 Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00 - 19h00 Jeudi : 9h00 - 12h00 Vendredi : 15h00 - 19h00 Samedi : 10h00 – 17h00 = 26h d'ouverture hebdomadaire	Abonnements : de 6 à 25 € par an, selon l'âge et le lieu de résidence Consultation sur place gratuite Depuis le 1er janvier 2025 : gratuité pour les enfants résidant sur le territoire de la CC, les assistants maternels et familiaux Internet : 1.50 € l'heure, 0.80 € la demi-heure Photocopies/impressions N&B : 0.30 € en A4 (0.60 € en A3) Photocopies/impressions couleur : 0.50 € en A4 (1 € en A3) Connexion wifi gratuite Scan de documents gratuit	Prêt de 25 documents (tous supports) pour 3 semaines maximum Avis de retards envoyés par mail (ou courrier si absence de mail) Réservation de documents possible, sur place ou en ligne Site internet avec catalogue et compte lecteur

L'équipe est composée de 2 agents à temps complet et de 6 bénévoles qui effectuent des permanences d'accueil et de rangement (cumul des 6 bénévoles : 20h de présence par semaine).

Animations : pour le tout public, le jeune public, les seniors, les familles...

Communication : site Internet, mailing (via le logiciel), Intramuros, réseaux sociaux (compte de la Communauté de Communes), affichage dans les locaux, panneaux lumineux en ville, brochure.

Fréquentation (en italique : chiffres de 2024)	
Nombre d'entrées (moyenne/sem.)	199 (192)
Nombre d'abonnés (actifs = carte d'inscription valide, cotisation à jour)	609 (dont 458 adultes, 151 enfants) – (538 dont 87 enfants)
Nombre de nouveaux inscrits	159 (114)
Espace multimédia	425 utilisations (dont 286 pour Internet) (460)
Connexion au site Internet	7291

→ **Nombre d'abonnés : + 13%**

→ De toute évidence, la **gratuité** pour les enfants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes a eu pour effet de doper le nombre d'abonnements global, **sans pour autant diminuer le nombre d'abonnements adultes.**

Il reste à consolider ce mouvement, en continuant à communiquer activement autour de la gratuité pour les enfants, et en maintenant les accueils de classes au maximum, occasion de faire connaître ce service aux enfants, qui peuvent ensuite être prescripteurs pour leur famille.

Fonds (en italique : chiffres de 2024)	
Nombre de prêts	30.889 (28.176)
Nombre de réservations	2569 (2089)
Nombre de documents au catalogue au 31/12/2025	15.954 (hors prêts Bibliothèque Départementale et périodiques) (16.625)
Nombre de documents en dépôt de la BDP au 31/12/2025	2112 (2089)
Acquisitions	531 livres 44 jeux 26 DVD Plus d'acquisition musique sur support (CD)

→ Conséquence de la hausse du nombre d'abonnés, le **nombre de prêts** enregistrés connaît lui aussi un bond, revenant enfin aux quantités connues avant le covid (environ 30.000 prêts par an).

→ Les **réservations** sont également en forte augmentation, notamment via le site Internet de la médiathèque (catalogue), mais aussi via l'application BibEnPoche. Cette dernière, qui n'est plus mise à jour, sera remplacée par DecaPocket en 2026, une appli plus moderne et plus fluide, qui devrait encore renforcer l'autonomie des lecteurs en matière de réservations :

- s'identifier sur le site ou l'application
- faire une recherche (par thème, auteur, titre) ou explorer une sélection thématique mise en ligne par les bibliothécaires
- demander une réservation
- du côté des bibliothécaires, une alerte apparaît si un document disponible est réservé, afin de le sortir des rayons et de l'attribuer au lecteur demandeur.

→ Le nombre de documents au catalogue (hors magazines) reste stable, pour des contraintes de place. En effet, une actualisation constante des collections est nécessaire (éliminer les exemplaires abîmés, obsolètes, démodés...) pour pouvoir intégrer les acquisitions indispensables pour attirer et fidéliser les lecteurs.

Recettes et dépenses (en italique : chiffres de 2024)	
Dépenses d'acquisition	12.301 € pour tous les supports (14.041 €) - livres : 8110 € (8839 €) - DVD : 1086 € (2722 €) - périodiques : 1613 € (1588 €) - jeux : 1492 € (892 €)
Recettes liées aux abonnements	5.632 € (5.621 €)
Recettes liées aux services multimédia	3.222 € (3.239 €)

→ Adaptation du budget d'acquisitions aux contraintes budgétaires et aux demandes des abonnés ; **davantage de budget consacré aux achats de jeux de société** (documents au plus fort taux de rotation), en variant les fournisseurs (depuis 2025, L'ouvre-Boîte, présent sur le marché hebdomadaire le jeudi à Lapalisse, est l'un des fournisseurs de jeux, ses conseils et sa proximité étant précieux).

→ Les **recettes sont stables**, tant au niveau des abonnements (car stabilité du nombre d'abonnés adultes payants), que des usages de l'espace public numérique (Internet, photocopies...). Il est à noter une forte hausse du nombre de demandes d'impressions et photocopies, depuis la suppression du copieur en libre service à La Poste.

Animations <i>(en italique les actions nouvelles ou recommencées)</i>		
Type d'actions	Nombre d'actions	Personnes touchées (cumul des personnes présentes, pas forcément des personnes différentes)
Accueils de classes : Lapalisce, Droiturier, Périgny, Magnet	18	565
Lectures en salle d'attente de PMI : <i>projet Espace de Vie Sociale (bénévole formée par les bibliothécaires)</i>	6	32
Accueils Centre de Loisirs : au minimum un groupe à chaque vacances + un groupe à chaque période de mercredi récré (tous les groupes d'âges sont venus sur l'année au moins une fois)	15	276
Bébés Lecteurs : augmentation de la fréquentation des séances (154 enfants en 2024), grande fidélisation du public	10	209
Crèche / RPE : lectures aux tout-petits en structure ou avec l'assistante maternelle, soit à la médiathèque (Relais Petite Enfance du Mayet-de-Montagne), soit dans les structures (micro-crèches de Lapalisce et Saint-Etienne-de-Vicq)	17	193
Animations Jeux : chaque mois 1 animation « senior », animée par une intervenante spécialisée, et une animation « familles » pendant certaines vacances	9	90
P'tites Lectures : en soirée (18h15) : test en 2024 et 2025 pour répondre à une demande des familles, mais stoppée au vu du manque de mobilisation ; réflexion en cours par l'équipe sur une autre façon de proposer de la lecture collective ou semi-individuelle aux enfants (à partir de 3 ans, car les Bébés Lecteurs fonctionnent très bien quant à eux).	1	3
Animations ponctuelles : conférences, lectures, rencontres, dictée	4	69
Spectacles : 2 très jeune public, 2 jeune public, 1 adultes	5	248
Atelier d'écriture : animé en interne par la responsable ; une fois tous les 2 mois + une séance ponctuelle supplémentaire à la demande des participants	8	74
Parlons Livres (club de lecteurs) : animé en interne par la responsable ; tous les 2 mois de septembre à juin	4	23
Sorties : Foire du Livre de Brive	1	41 (31 personnes en 2024)
Escape Game : <i>élaboré en interne avec la Micro-Folie et le FabLab ; co-animé par les 3 agents ; à renouveler en 2026 sur le thème de l'Embouteillage, avec un prestataire pour l'écriture du scénario.</i> <i>19 = nombre de créneaux d'inscription utilisés</i>	19	75
TOTAL	117 (117 en 2024)	1898 (1857 en 2024)

Rappel : le budget consacré aux animations provient exclusivement de l'Espace de Vie Sociale (association de la médiathèque). Les animations scolaires, péri et extrascolaires sont gérées par le personnel de la médiathèque ; les autres sont co-gérées par le personnel et par les bénévoles de l'Association (programmation, déroulement, paiement des intervenants le cas échéant).

Dispositifs

-Espace de Vie Sociale (CAF) : l'Association de la Médiathèque a renouvelé son projet social pour 2024-2027, ce qui lui permet un financement CAF à hauteur de 66 % de son budget de fonctionnement

-Bibliothèque Départementale : fin en 2025 de la convention « Médiathèque Tête de Réseau », qui permettait un financement du poste de coordinatrice à hauteur de 15% du salaire ; en 2025, baisse à 7,5 %, puis en 2026 à 3 %, avant arrêt complet du dispositif fin 2026

- Signature d'une convention de desserte en direct uniquement, et de point-relais (Lapalisie devenant point de dépôt pour les bibliothèques qui en font la demande, sans contrepartie financière ; en l'espèce, Arfeuilles et le Donjon ont fait cette demande)
- Fonctionnement comme auparavant (desserte de Lapalisie uniquement, en direct par la Bibliothèque Départementale), mais avec choix sur place uniquement (suppression des bibliobus)
- Navettes plus fréquentes (2 fois par mois), quotas augmentés si besoin, priorité sur le matériel d'animation du fait du statut de bibliothèque-relais
- 4 points-lecture (Billezois, Isserpent, Périgny, Saint-Etienne-de-Vicq) ont choisi de continuer à être desservis directement par Lapalisie, pour ne pas avoir à se déplacer à Coulandon ; des conventions spécifiques ont donc été signés en ce sens entre la Communauté de Communes et ces 4 points-lecture.

Partenariats

- Écoles et collège (Pays de Lapalisie et extérieurs)
- Accueils périscolaires et extrascolaires (Pays de Lapalisie et extérieurs)
- Bibliothèque Départementale
- Micro-Folie et Fablab
- Micro-crèches et RPE du Pays de Lapalisie
- Maison France Services
- Musée de l'Illustration Jeunesse (Moulins)
- Maison des Solidarités du Département (Lapalisie)
- Association de Parents d'élèves Les Enfants des Vérités
- Association Agir en Pays Jalignois
- Théâtre des Ilets (Montluçon)
- Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise (dont Relais Petite Enfance)

Actualités 2025

-dynamisation de l'Espace de Vie Sociale : plus forte implication des habitants, pour correspondre davantage aux attendus de la CAF

-Lancement des cours de français aux personnes allophones (8h de cours par semaine, par 8 bénévoles, pour 15 bénéficiaires)

-Atelier cuisine

-Préparation d'un carnaval (pour février 2026)

-meilleure communication interne avec les autres services, afin de faire connaître la médiathèque par les agents et élus :

- invitation en phase de test de l'escape game pour les agents et élus volontaires
- vote pour la couverture de la brochure quadrimestrielle

-Travaux, matériel, actions financés en 2025 :

-boîte à colis

-2 douchettes

. Micro-folie :

La **Micro-Folie** est un dispositif culturel de proximité porté par le **ministère de la Culture** et coordonné par La Villette.

Il consiste en :

– un musée numérique : des œuvres numérisées et projetées mural et sur tablettes individuelles, issues des collections des plus g
internationaux

– des activités complémentaires : réalité virtuelle, actions de médiation autour des œuvres (conférences, ateliers...)

L'ouverture officielle a eu lieu le 30 septembre 2023 et a été inaugurée le 1er Décembre 2023 en présence de Madame la Préfète de l'Allier. La micro-folie est ouverte du mercredi au samedi, pour le tout public et pour les groupes la journée du jeudi leur est réservée.

L'entrée est obligatoirement gratuite et ouverte à tous ; une médiatrice a été recrutée à hauteur de 27h/semaine pour faire vivre le lieu et préparer les animations.

La Micro-Folie peut également accueillir des groupes, soit en déclinant une animation proposée au tout-public, soit en proposant une animation clé en main à la demande, élaborée par la médiatrice, en concertation avec la structure accueillie, et adaptée au type de public (scolaire/public âgé).

La médiatrice présente depuis l'ouverture n'ayant pas souhaité renouveler son contrat à l'été 2025, une nouvelle médiatrice, Justine Dubessay, a été recrutée en août 2025.

Chiffres de fréquentation :

	Visiteurs individuels	Animation (atelier, conférence, projection ballet...)	Groupe (écoles, EHPAD, Centre de Loisirs...)	TOTAL
janvier	23	20	269	312
février	27	36	104	167
mars	57	30	0	87
avril	17	34	38	89
mai	15	31	76	122
juin	13	35	123	171
juillet				0
août				0
septembre	30	25	0	55
octobre	20	27	19	66
novembre	11	29	106	146
décembre	3	51	10	64
TOTAL	216	318	745	1279

Nouvelles animations en 2025, proposées par la nouvelle médiatrice :

- Micro-Café : découverte de la nouvelle collection du mois, autour
- Micro-Séance : séance de courts métrages

. Espace aquatique Pays de Lapalisse :

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Communauté de Communes du PAYS de LAPALISSE a fermé le stade aquatique du 15 décembre 2024 au 11 janvier 2025.



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC 2024/2025

Périodes scolaires			Petites vacances scolaires*	Vacances d'été	
du 13/01 au 23/02 du 10/03 au 20/04 du 01/10 au 19/10 du 03/11 au 14/12			du 5 mai au 4 juillet et du 1er septembre au 1er octobre	Vacances d'hiver, de printemps et de l'ascension	
				Du 5 juillet au 31 juillet.	Du 1 août au 31 août
Lundi	14h-17h	14h-20h	14h-18h30	10h-14h et 15h-19h	12h30-18h30
Mardi	16h-18h	16h-19h30	14h-18h	11h30-19h30	
Mercredi	14h-18h	14h-19h			
Jeudi	11h45-13h30	11h45-13h30 et 16h30-19h30			
Vendredi	16h-19h30	16h-19h30	14h-19h30	14h-18h30	14h-18h30
Samedi	15h-18h	15h-18h	14h-18h		
Dimanche	9h-13h		9h-13h et 15h-18h30		9h-13h
Jours fériés	Fermé				9h-13h

* FERMÉ PENDANT LES VACANCES DE NOËL

***FERMÉ PENDANT LES VACANCES DE NOËL**

TARIFS 2024/2025

Adultes +16 ans : 3,50€
Enfants 4-16 ans : 2,30€
Chômeurs, étudiants : 2,30€
Enfants de - de 4 ans : Gratuit

Abonnements 10 entrées :
Adultes +16ans : 28€
Enfants de 4 à 16 ans : 17€

Cartes trimestrielles (nominatives) :
Adultes +16ans : 69€
Enfants de 4 à 16 ans : 42€

Groupes (centres de loisirs, colonies...)
à partir de 8 personnes 1.70€
1 accompagnant gratuit pour 8 enfants.

LES +

- Bassin intérieur et extérieur
- Possibilité de pique-nique sur l'herbe
- Transats et parasols à disposition

LOCATION D'AQUABIKE : 8€ LES 30 MIN.

HORAIRES ET TARIFS DES ACTIVITÉS 2024/2025

Bébés nageurs : de 6 mois à 5 ans, tous les samedis matin entre 9h et 10h15 uniquement pendant les périodes scolaires.
Coût : 51 € le trimestre, comprend le bébé et les parents.

Perfectionnement adultes : tous les mardis et samedis de 12h à 13h, pendant les périodes scolaires.
Coût : 176 € pour l'année.

Cours particulier (aquabike, perfectionnement...) : Sur rendez-vous.
Coût : 120 € les 10 cours, ou 15 € à la séance + le droit d'entrée.

Aquagym
Lundi : 18h30-19h15 / 19h15-20h00
Mardi : 18h00-18h45 / 18h45-19h30
Jeudi : 18h00-18h45 / 18h45-19h30
Vendredi : 10h15-11h
Coût : Abonnement 10 séances 80€, entrée 180€

Aquagym douce
Jeudi : 10h à 10h45
Coût : Abonnement 10 séances 80€, entrée 180€

Aquabike
Lundi : 12h15-12h45 / 12h45-13h15
Mercredi : 18h00-18h30 / 18h30-19h00
Vendredi : 12h00-12h30 / 12h30-13h00 / 19h15-19h45
Coût : Abonnement 10 séances 80€, entrée 180€

Club et école de natation avec l'association les crocos
Lundi : 17h-18h30 (enfants/ados)
Mardi : 19h30-20h30 (adultes)
Mercredi : 11h-12h30 (enfants/ados)
Jeudi : 16h30-18h (enfants/ados)
Samedi : 13h30-15h (enfants/ados)

Espace aquatique Pays de Lapalisse
Équipe des sports, 0315014470/0355
04 70 99 27 41
placine@cc-paysdelapalisse.fr
Pays_Lapalisse
Communauté de communes Pays de Lapalisse

Fréquentation annuelle :

- adultes (abonnements + entrées individuelles + cartes trimestrielles+tarifs réduits) : 6 514 (5 767 en 2024)
- enfants (abonnements + entrées individuelles + cartes trimestrielles+moins de 4 ans) : 3 758 (3 796 en 2024)
- groupes (ACM ComCom + Hors ComCom) : 1 411 (1 376 en 2024)
- scolaires (primaires + secondaires) : 7 392 (7 040 en 2024)
- activités en régie (aquabike+perfectionnement adultes+aquagym+bébés nageurs) : 8 400 (8 064 en 2024)
- association club les crocos (adultes+enfants) : 2 854 (2 598 en 2024)
- autres associations : 1 483 (1 371 en 2024)

-Travaux, matériel, actions financés en 2025 :

- 2 masques respiratoires, photomètre, vinyle dépoli occultant sur les fenêtres du bureau, afficheur automate, terminal automatique de paiement

Piscine de Bert : ouverture du bassin du 5 juillet au 31 août 2025

Fréquentation Juillet / Août :

- adultes : 513 (720 en 2024)
- enfants : 359 (484 en 2024)
- étudiants : 51 (46 en 2024)
- cartes 10 entrées adultes : 25 (19 en 2024)
- cartes 10 entrées enfants : 7 (23 en 2024)
- cartes mensuelles adultes : 2 (3 en 2024)
- cartes mensuelles enfants : 0 (0 en 2024)
- campeurs : 16 (134 en 2024)

Tennis de Bert : 7H00 de location (3H00 en 2024)

Travaux, matériel, actions financés en 2024 sur divers équipements sportifs :

- 2 buts de handball + 2 panneaux de basket pour le gymnase de Lapalisse
- pompe et réservoir pour stade Abel Chervier à Lapalisse
- arrachage haie + clôture + pare-ballon au stade de football de Billezois
- pose portillon PMR dans la clôture au stade de football de Saint-Etienne-de-Vicq

• CREATION ET GESTION DE LA MAISON FRANCE SERVICES du Pays de Lapalisse (MFS)

Cette structure mutualisée de services fonctionne depuis 2008 et est labellisée France Services depuis octobre 2020. La structure est ouverte 5 jours par semaine soit 27h. La MFS a pour mission de rapprocher les services publics au plus près de la population et de lutter contre l'exclusion numérique en accompagnant les usagers dans leurs démarches. La MFS de Lapalisse est intégrée au réseau national des 2865 « France Services » (2025).

3 agents communautaires assurent l'accueil, l'accompagnement des usagers et l'aide à l'utilisation des outils informatiques et numériques en lien avec les démarches administratives de plus en plus dématérialisées.

A cette orientation et cet accompagnement polyvalent des agents France Services, s'ajoutent des accueils spécialisés très divers dans les domaines : santé-social-solidarité, retraite, fiscalité-droit-justice, numérique, habitat-logement et économie-emploi, ou encore le secteur associatif.

-En 2026, La MFS a renseigné près de 4000 usagers. 3200 d'entre eux sont venus physiquement, soit pour se rendre à des permanences (37 organismes présents en 2025), soit pour être accompagnés dans leurs démarches par les 3 agents d'accueil, et par la conseillère numérique, ou pour suivre des ateliers informatiques et numériques et utiliser les postes à disposition.

Rayonnement de la structure : 26 % des usagers reçus habitant en dehors du Pays de Lapalisse.

Les organismes qui ont reçu le plus d'usagers sont la Mission Locale, la Carsat Retraite, la msa et sa médecine du Travail, l'agirc arrco, le délégué du Procureur, les différents centres médico-psychologiques et l'opérateur Orange.

Parmi les nouveaux services qui ont rejoint la structure en 2025, l'opérateur Orange, par rapport au déploiement de la fibre en zone rurale, "A Votre Service", association intermédiaire facilitant l'insertion professionnelle, l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne amap proposant un nouveau lieu de distribution de ses produits chaque vendredi, ainsi que Mobil'Allier répondant à toute personne en recherche de solution de transport.

-Parmi les autres actualités 2025

- jusqu'au 31/01 Exposition « le métier d'assistant(e) maternel(le) » à la MFS
- le 17/02 Réunion périodique avec les assistantes sociales
- le 11/03 Accueil Formation Guid Asso « L'essentiel de la comptabilité associative »
- le 29/03 Forum Rénovation de l'Habitat à Lapalisse stand MFS
- en mai : Exposition « Sites Patrimoniaux Remarquables » à la MFS
- le 6/09 Conférence Guid Asso en ouverture du Forum des associations
- le 22/09 Réunion périodique avec les assistantes sociales
- le 8/10 Journées Portes Ouvertes FS 2025/ Forum de la création et entrepreneurs à Lapalisse
- le 18/11 Accueil Formation Guid Asso « Faire vivre sa vie associative »
- le 4/12 Réunion annuelle entre services comcom et secrétaires de mairie
- le 5/12 Participation et intervention sur le Temps fort Guid Asso/ Engagement et bénévolat à Vichy

-Les ateliers informatique/numérique :

Fonctionnement en 2025 :

-Créneaux individuels dans les locaux FS (d'avril à décembre) : 269 bénéficiaires accompagnés

-Ateliers informatique/numérique :

.avec un conseiller numérique du Département de décembre 2024 à juin 2025 le mercredi matin selon 2 groupes. au total 24 participants

.avec la conseillère numérique Pays de Lapalisse d'octobre à décembre

dont certains délocalisés à Andelaroche, Billezois, Droiturier, Le Breuil, Périgny

-Ateliers numériques Orange (du mois d'avril à décembre sauf été) sur une dizaine de thèmes pour les jeunes comme pour le Grand Public -Partenariat avec France Travail. Charte d'engagement. 12 places

-Café IA animé par conseiller numérique et agent FS le 26 novembre (10h30-12h), 9 participants.

• **AMENAGEMENT RURAL - Participation à des structures intercommunales rassemblant des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes dont l'organisation actuelle est régie par la notion de « PAYS » ou par une association de territoires concrétisée par convention :**

Adhésion au pôle métropolitain Vichy Clermont Auvergne :

Cette adhésion permet d'être associé au développement économique notamment.

En 2025, la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse a pu être intégrée aux réflexions concernant la mise en place d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM).

Le projet de SERM Clermont-Auvergne s'inscrit dans la continuité des démarches engagées sur le grand territoire clermontois pour accompagner la dynamique de développement du territoire, en améliorant les conditions de mobilité à l'échelle du bassin de vie, notamment autour de ses principaux pôles urbains (entre VICHY et BRIOUDE).

La préfiguration du projet s'appuie sur cette vision partagée et intègre une dimension multimodale des offres de services de mobilités. Elle doit notamment permettre de poursuivre les objectifs suivants :

-Consolider la relation entre les politiques d'aménagement du territoire, l'urbanisation et le développement des services ferroviaires ;

-Maîtriser l'usage de la capacité routière ;

-Assurer la cohérence, la complémentarité et la visibilité des offres de transport ;

-Favoriser l'intermodalité, la multimodalité et l'accessibilité au réseau ferroviaire en développant les modes alternatifs à l'autosolisme ;

-Développer les modes actifs (voies vertes, pistes cyclables) ;

-Communiquer sur les offres, mettre en exergue les offres multimodales et intermodales et assurer la visibilité des actions favorisant l'intermodalité ;

-Mettre en œuvre, dans l'espace public, des jalonnements et cheminements permettant de garantir une intermodalité aisée et efficace ;

-Partager l'avancement des projets de mobilité et de transport de marchandises ;

-Mettre en œuvre une tarification intégrée et assurer l'interopérabilité des services d'information des voyageurs et de billettique ;

-Assurer une gouvernance intégrée et un financement des investissements et des services déployés.

- 10 février 2025 : Comité de Pilotage élargi
- 5 juin 2025 : atelier de dialogue territorial à THIERS
- 1er juillet 2025 : consultation du conseil de développement du Pays de Vichy
- 3 septembre 2025 : atelier de dialogue territorial à RIOM
- 13 novembre 2025 : webinaire présentant l'avancée des réflexions sur le schéma d'ensemble.
- 21 novembre 2025 : bilatérale avec la Société des Grands Projets qui a présenté les pistes à approfondir pour le territoire du Pays de Lapalisse

Renforcement de la ligne B06 LAPALISSE-VICHY :

- à court terme par 3 aller-retours supplémentaires, soit 4 aller-retours par jour
- à moyen terme par 6 aller-retours par jour
- à long terme par 10 aller-retours par jour.

Il faut noter qu'un arrêt à la gare de Lapalisse-Saint-Prix a été de
Ferrand/Lyon : sans succès car impossible à court et moyen terme.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le 

ID : 003-240300491-20260917-RAPPORT2025-DE

Adhésion au GAL Départemental géré par la Communauté d'Agglomération de Moulins :

Ce Groupement d'Action Locale Terroirs Bourbonnais a pour mission d'instruire les dossiers des Fonds européens LEADER sur le Département.

Sur le territoire, les projets suivants ont été aidés au cours de l'année 2025 :

- Commune de Bert : rétablissement de l'ultime commerce d'une commune touristique

Coût total HT	Autofin.	CD03	FEADER
97 906,78 €	19 581,36 €	19 581,36€	58 744,06 €

- Communauté de Communes Pays de Lapalisse : Spectacle Son et Lumière « Il était une fois Monsieur de La Palice ».

LEADER	CD 03	LAPALISSE	AUTOFINANCEMENT	COÛT TOTAL HT
60 000 €	15 000 €	5 000 €	72 702,18 €	152 702,18 €

- Commune de LAPALISSE : mise en décoration vintage Lapalisse.

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES, construction, aménagement, entretien et gestion notamment :

- **CAMPING DE LAPALISSE** : Le camping de LAPALISSE avait été mis à disposition au profit de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE en 2003 dans le cadre de l'exercice de compétences transférées. Depuis 2003, la Communauté de Communes a assuré la gestion et l'entretien de ce camping.

La Commune de LAPALISSE a procédé à la vente du camping de LAPALISSE au profit de la SCI AM (M et Mme CAILLOT Jean Marc) par acte de vente du 14 avril 2025 pour un montant de 220 000 €.

- **CAMPING DE BERT** : ouvert du 15 avril au 30 septembre.

Camping de Bert : 230 nuitées (- 36 %) – 126 en emplacements (- 27 %) et 104 en locatif (- 45%) et 27 nuits en locatif (chalets) sur Airbnb

CA CAMPINGS en HT			
	2025	2024	2023
CA HT	7001,31 € (Applicamp) + 1530 (Airbnb)	8715,09 € + 1141,49 €	12066,13 €
Evolution	-13%	- 19 %	+ 65 %

Travaux, matériel, actions financés en 2025 :

- travaux au camping de Lapalisse pour permettre sa vente
- achat et installation de 2 chalets au camping de Bert

Une taxe de séjour est instituée depuis le 1er janvier 2005 ; elle a pour but de promouvoir et de développer le tourisme sur le territoire.

Cette taxe est payée par les visiteurs passant au moins une nuit sur le territoire, elle est collectée par les logeurs.

Produit de la taxe de séjour en 2025 sur le budget de l'Office de Tourisme
-taxe de séjour : 11 155,19 €
-taxe additionnelle : 1 115,53 € (représente 10 % de la taxe
Département)

• CRÉATION D'UNE CUISINE COMMUNE AVEC L'EHPAD FRANÇOIS GRÈZE :

La Communauté de Communes a souhaité s'associer à la réfection des cuisines de l'EHPAD François Grèze de Lapalisse qui fabrique des repas tous les jours, pour produire des repas pour ses services : écoles d'intérêt communautaire, SPRAD, Crèches, Accueils Collectifs de Mineurs (ACM),...

En réalisant une coopération les deux entités sont devenues propriétaires d'une partie du bâtiment du rez de chaussée de l'Unité d'Alzheimer.

Elles ont équipé en grande partie ce nouveau site à neuf.

La cuisine a commencé la production des repas pour l'EHPAD, les crèches, les ACM, le restaurant scolaire des écoles maternelle et élémentaire de Lapalisse en Février 2022.

Du personnel complémentaire a été recruté par l'EHPAD avec refacturation à la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

Le nombre moyen de repas quotidiens sur 7 jours pour la Communauté de Communes s'élève à 256.

En 2025, 65 029 repas ont été fabriqués par la cuisine commune pour les services communautaires (63 720 en 2024).

• SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE (S.P.R.A.D.) :

Rappel :

Depuis le 8 avril 2024, afin d'éviter les livraisons trop tardives en fournissant le repas le jour de sa consommation, les horaires de livraison ont été adaptés : les livraisons s'effectuent les après-midi.

En mai 2024, une troisième tournée dédiée au circuit sur l'agglomération de Lapalisse a été créée. Cette nouvelle tournée a contribué à réduire le temps d'attente pour les clients et à optimiser la logistique.

Le service de portage de repas à domicile a poursuivi sa mission en 2025 en fournissant 24 556 repas (23 244 en 2024). Cette année, un changement a été apporté pour améliorer l'efficacité du service et la satisfaction des bénéficiaires :

Depuis le 1er Septembre 2025, les livraisons de repas s'effectuent le mardi matin, jeudi matin et samedi matin pour les bénéficiaires domiciliés sur la commune de Lapalisse.

La Communauté de Communes continuera à évaluer les processus et à chercher des moyens d'améliorer ce service.

• ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : acquise par décision du Conseil Communautaire du 15/07/2022 : MUTUELLE COMPLEMENTAIRE

Organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire.

Adhésions 2025 : 15 adhérents

Au total, le nombre actuel d'adhérents s'élève à 161 personnes.

- Mise en place d'un Conseil Communautaire des Jeunes et réalisation des actions proposées par cette instance, sous réserve que la Communauté de Communes y soit favorable et qu'elles se situent dans le champ de ses compétences

Fonctionnement :

Les jeunes se réunissent à partir d'un calendrier prévisionnel sous 3 formes :

- Commission de travail
- Assemblée avec les élus adultes
- Participation aux manifestations et événements du territoire

Les objectifs du CCJ sont :

- Permettre aux jeunes du territoire de s'exprimer sur les sujets d'actualité
- Proposer aux élus adultes des projets pour les jeunes
- Organiser les séjours et les « Pass' ados » avec le service Enfance-Jeunesse

Les Commissions :

Tout au long de l'année les jeunes se sont réunis sous forme de commissions pour traiter de certains thèmes et actions à mettre en place au sein de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

3 commissions :

- « animation du territoire »
- « citoyenneté et environnement »
- « culture et découverte »

Les décisions prises sont ensuite communiquées, lors des assemblées, aux élus adultes qui valident, ou non, les projets proposés.

En 2025, 35 jeunes de 10 à 18 ans fréquentent le CCJ :

Les actions effectuées par les jeunes en 2025 :

- Vente de crêpes et boissons pour le spectacle ACM le 28/02
- Animation de Pâques le 26/04 : 44 enfants présents
- Animation de l'été le 28/06 : 23 enfants présents
- Vente de crêpes et boissons pour le forum des associations le 06/09
- Séjour center parcs du 24 au 27/10 : 18 jeunes présents.

- Création et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance :

-Micro-Crèche Pom'de Reinette à Lapalisse : située Rue du 3ème millénaire, elle est ouverte depuis fin 2012, elle a une capacité d'accueil de 10 enfants en simultané.

La micro-crèche dispose d'un espace et d'un équipement spécifique, mais aussi d'un espace commun avec le Relais Petite Enfance (RPE).

En 2025, 23 enfants de moins de 4 ans ont été accueillis sur l'année (27 en 2024), pour 11 536 heures de présence.

-Micro-Crèche Les Petits Trésors à St Etienne de Vicq : ouverte depuis 2017, au 3 Impasse de la Meillerode, disposant d'une capacité d'accueil de 10 enfants en simultané avec un fonctionnement semblable à la micro-crèche de Lapalisse, sans l'activité RPE.

En 2025, 18 enfants de moins de 4 ans ont été accueillis sur l'année (18 en 2024), pour 13 567 heures de présence.

Travaux, matériel, actions financés en 2025 :

- climatisation réversible
- achat de PC

La facturation est soumise à la tarification CAF ; elle est donc modulée en fonction des revenus des familles. Elle comprend les repas (sauf les biberons le cas échéant) et les couches.

Une réunion annuelle de présentation du fonctionnement a lieu en septembre, elle est obligatoire pour l'ensemble des familles et permet de rappeler les points essentiels du règlement, mais également de présenter le personnel des deux structures.

-Relais Petite Enfance : 3 Assistantes Maternelles fréquentent assidûment les temps d'accueils du RPE qui ont lieu les lundis et les vendredis matin de 9h à 11h30, avec une capacité d'accueil maximum de 12 enfants à elles 3 (8 en 2024).

Les locaux du RPE étant trop exigus pour accueillir plus de 10 enfants, le déménagement des accueils des lundis et vendredis est prévu au Studio'J à partir de janvier 2026.

Actions 2025 :

- échanges réguliers entre les 2 micro-crèches (pique-nique commun, sortie commune au marché hebdomadaire de Lapalisse, sortie au Parc Floral de Lapalisse...)
- sorties à l'école maternelle de Lapalisse, pour une visite et des ateliers motricité dans la salle de motricité (familiarisation avec le milieu scolaire)
- fête de l'été avec les familles : jeux, ateliers (animés par les équipes des crèches), avec barbecue convivial : 80 personnes en 2025
- Spectacle de Noël pour les familles des micro-crèches et les assistantes maternelles, à la Grenette : 110 personnes présentes (spectacle offert par la Communauté de Communes, avec co-financement de la MSA)
- intervenante yoga, sortie au centre équestre...
- participation au Prix des Petits Lecteurs de l'Allier : avec la médiathèque Pays de Lapalisse et la Bibliothèque Départementale, mise à disposition de sacs de livres à toutes les familles inscrites en crèche ou chez une assistante maternelle, pour voter pour l'album préféré, puis assister à un spectacle gratuit en juin à la médiathèque : 36 enfants de 0 à 3 ans ont participé en 2025.

-Mise en place du Guichet Unique en janvier 2025 :

Dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance, compétence nouvelle obligatoire pour la Communauté de Communes, le RPE a obtenu auprès de la CAF l'agrément « Guichet Unique », devenant ainsi l'unique point d'entrée pour toute famille recherchant un mode de garde pour un enfant de 0 à 6 ans sur le territoire. Les communes ayant transféré cette compétence à la Communauté de Communes, tous les habitants du territoire peuvent s'adresser au RPE.

D'autre part, le Guichet Unique doit être l'occasion d'un bilan des demandes au bout de quelques mois (quel mode de garde choisi ?), afin de dessiner un état des lieux des modes de garde sur le territoire.

Chiffres du Guichet Unique depuis janvier 2025 :

26 familles reçues
 4 pour assistantes maternelles
 16 pour micro-crèches (10 pour Lapalisse, 5 pour Saint-Etienne de Vicq, 1 pour les 2 micro-crèches)
 5 pour assistantes maternelles et micro-crèche Lapalisse
 1 pour assistantes maternelles et les 2 micro-crèches
 Résultats :
 11 dossiers acceptés en micro-crèches (7 à Lapalisse et 4 à Saint-Etienne de Vicq)
 3 dossiers refusés pour Lapalisse dont un proposé pour Saint-Etienne de Vicq mais refusé par la famille
 3 places chez assistantes maternelles trouvées
 7 dossiers en attente décision commission attribution des places : 3 pour Lapalisse et 2 pour Saint-Etienne de Vicq (dont 3 pour la commission de Avril/Mai 2026 Lapalisse et Lapalisse/Saint-Etienne de Vicq)
 1 dossier n'a pas été ramené pour être présenté à la commission d'attribution des places
 1 famille n'a pas répondu à l'appel des services

-Ouverture d'un lieu d'accueil enfants-parents en septembre 2025

Les lieux d'accueil enfants-parents, appelés également LAEP, sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents. Y sont accueillis conjointement les enfants de moins de 6 ans et leurs parents ou l'adulte référent qui les accompagne.

C'est un lieu « ouvert » qui accueille de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé. Dans un lieu aménagé, avec des professionnels et/ou des bénévoles garants des règles de vie spécifiques, les accueillants, formés, offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

Lieu : Studio'J (salle des 3-5 ans)

Le jeudi matin, de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires)

Agrément CAF obtenu jusqu'en décembre 2026 pour cette activité, bénéficiant donc d'une prestation de service CAF (indépendante du nombre d'enfants reçus).

8 accueillantes (2 en simultané) : 3 agentes des micro-crèches, 5 agents de la Maison des Solidarités du Département

Fréquentation LAEP 2025 (de septembre à décembre) :

8 enfants différents accueillis (représentant 6 familles différentes)

• CULTURE-EDUCATION

- Mise en place d'actions culturelles et d'animations - organisation des événements culturels à destination de l'ensemble de la population communautaire, excepté les fêtes patronales, les foires et les feux d'artifices.

- Rôle d'accompagnement des projets associatifs et soutien à la communication des animations du territoire Réalisation d'un calendrier des animations associatives Pays de Lapalisse, animations relayées toute l'année sur différents supports de communication. 160 associations répertoriées.

- Accueil du Marché des Producteurs de Pays aux côtés de la Chambre d'agriculture de l'Allier place Leclerc à Lapalisse le 23 mai 2025. Parmi les visiteurs, peu d'entre eux ont partagé le repas sur place en raison des mauvaises conditions météorologiques. L'Union musicale de Lapalisse, Liana Danse et le groupe Marsandelle ont été accueillis.

- Le Spectacle estival Son & lumière au château (8ème édition) a rendu hommage au célèbre Maréchal de La Palice, Jacques II de Chabannes, à l'occasion des 500 ans de sa mort à Pavie organisé par l'Office de tourisme (cf compétence tourisme) avec l'aide des autres services de la Communauté de Communes.

-Forum des associations : Organisé depuis 2023, tous les 2 ans au gymnase Bernard Le Provost et à l'espace Bellevue. Le 6 septembre 2025, 40 associations ont participé et un public nombreux. Le Forum a invité à faire découvrir la richesse associative du territoire dans les domaines des loisirs et de la culture, des services et de la solidarité, des sports, de la nature, les nouveautés de la rentrée, par le biais de différents stands d'informations, expositions, démonstrations et animations.

-Poursuite de diverses actions de valorisation, communication et promotion « Nationale 7 Historique » pour le Pays de Lapalisse :

.participation au Salon Epoqu'Auto Lyon aux côtés du Département, promotion 20 ans de l'Embouteillage

.poursuite d'un produit balade voitures anciennes avec l'Office de tourisme

.différents reportages nationaux et à l'étranger, journal Le Monde, Ca vaut le Détour journal France 2, The Times, magazine Hongrie, USA

Réalisation de deux fresques dans la ville, dépliant ville d'accueil des véhicules d'époque, comptoir pour Salon – dans le cadre d'un dossier Leader Ville Mise en décoration vintage de Lapalisse.

-Communication : la collectivité a recours à différents moyens, supports de communication :

-Journaux locaux, relations presse et tout type de médias, Bulletin communautaire 8888, Site internet comcom, Sites web spécifiques : Médiathèque, OT, S&L, Embouteillage, Fablab, Alimentation autres sites, plateforme : fiches google établissement, apidae, réseaux sociaux Facebook (comcom, tourisme, Embouteillage, S&L), Instagram, linkedin comcom.

-Application Intramuros depuis 2020 : Les administrés des 14 communes reçoivent des alertes directement sur leur smartphone, accèdent aux actualités de toute leur commune, et de leur communauté de communes. Des informations sont communiquées par chaque mairie, association, commerce, les services de la communauté de communes (annuaire, signalement d'un problème, associations, écoles, commerces, actualité des animations et événements et diverses autres actualités).

-deux panneaux d'informations lumineux sont installés en centre-ville à Lapalisse. Festivités et autres rendez-vous du territoire, informations diverses sont annoncés par le biais du service animation. Depuis novembre 2023, ces affichages sont remplacés par deux panneaux lumineux financés par le Département.

Le panneau situé devant la grande fresque est en cours de déplacement, il sera positionné proche de la Micro-folie.

-Plan de communication et charte graphique établi depuis 2024 pour :

- Renforcer la communication régulière
- Améliorer le schéma d'organisation du service communication
- Travailler sur une communication structurée
- Être en lien avec la direction générale
- Utiliser des formats clairs, lisibles, dynamiques

- Organisation d'activités périscolaires et extrascolaires, en éducatif et les associations

Le service Enfance-Jeunesse met en place, tout au long de l'année, des animations pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, sous forme d'Accueils de loisirs organisés :

- en semaine, avant et après l'école, et les mercredis (accueils périscolaires)
- durant les vacances scolaires (accueils extrascolaires)

Les Accueils sont encadrés par un directeur et des animateurs diplômés et répondent à la réglementation fixée par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Les Accueils reposent sur un Projet Éducatif, dont découlent des projets pédagogiques pour chaque période ou type d'accueils.

Les valeurs fondamentales sont la solidarité et l'entraide, la citoyenneté, la socialisation, l'épanouissement, le respect (des autres, de soi, de l'environnement) et la connaissance de son territoire.

Les programmes sont co-construits par la Direction, l'équipe d'animation et les enfants, qui sont acteurs de leurs accueils, grâce aux temps d'échange et aux bilans journaliers.

Le service a également en charge le suivi et l'animation du Conseil Communautaire des Jeunes, dont les actions concernent la vie du territoire, selon 3 thèmes : solidarité, vie locale et animation, communication.

Fonctionnement

Accueils périscolaires		
Matin et soir	Restauration scolaire	Mercredi
Lieux : écoles maternelle et élémentaire de Lapalisse	Lieu : restaurant scolaire, salle Bellevue	Lieu : Studio'J
Horaires : 7h15-8h30 et 16h20-18h30	Horaires : 11h30-13h20	Horaires : 7h15-18h30 (activités pédagogiques de 9h à 17h30)
Tarifs : 2,20 € matin ou soir, 4,40 € matin et soir (<i>hausse des tarifs en septembre 2025, auparavant 2 € et 4 €</i>)	Tarifs : 3,80 € maternelle et 4 € élémentaire, 4,95 € extérieurs (<i>hausse des tarifs en septembre 2025, auparavant 3,60 €, 3,80 € et 4,75 €</i>)	Tarification CAF + 4 € le repas ; 4,95 € pour les extérieurs (<i>hausse des tarifs en septembre 2025, auparavant 3,80 € et 4,75 €</i>)
Inscription auprès du service Enfance-Jeunesse (avant la rentrée de septembre) ou en cours d'année si besoin		Inscription par période (de vacances à vacances), via le portail Famille

Accueils extrascolaires	
Lapalisse	BISS (Saint-Etienne-de-Vicq)
Lieu : Studio'J	Lieu : école de Saint-Etienne-de-Vicq
12 semaines par an (petites vacances sauf celles de Noël et ouvert 6 semaines en juillet-août)	9 semaines par an (petites vacances sauf celles de Noël, et ouvert 3 semaines en juillet)
Horaires : 7h15 – 18h30 (activités de 9h à 17h30)	
4 groupes : 3-5 ans, 6-8 ans, 9-12 ans, ados	2 groupes d'âges
Direction : Elodie LALLIAS – Mélanie HANGARD	Direction : Thierry CANTAT
Repas préparés par la cuisine commune de l'EHPAD	Repas préparés sur place
Tarification CAF + 4 € le repas, 4,95 € pour les extérieurs (<i>hausse des tarifs en septembre 2025, auparavant 3,80 € et 4,75 €</i>)	
Inscription à la semaine (journée ou ½ journée) via le portail Famille	

Nouveauté en 2025 : l'inscription aux accueils de loisirs du mercredi exclusivement via le Portail Famille (site Internet géré par l'éditeur du service, ICAP). Les paiements se font à l'inscription, limitant ainsi le nombre de places disponibles.

Pour les personnes ayant des difficultés avec le numérique, ou souhaitant bénéficier d'un étalement de paiement, ou d'un autre mode de paiement, l'inscription en présentiel au Pôle Jeunes reste possible, mais à la marge.

La validation par l'équipe des inscriptions en ligne au fur et à mesure de leur arrivée permet :

- de garantir le principe du « premier arrivé, premier servi » (alors que les inscriptions arrivaient de toutes parts auparavant)
- de vérifier si les familles s'inscrivant les 2 premiers jours sont bien du territoire (priorité aux habitants, décidée en Conseil Communautaire)
- de préserver les agents de conflits liés à l'insatisfaction de familles n'ayant plus de place pour leur enfant

Globalement, les familles sont très satisfaites de ce nouveau système d'inscription.

Chiffres 2025

Accueils périscolaires nombre d'enfants / nombre d'heures / en italique les chiffres de 2024					
	Matin		Soir		Restaurant scolaire
Maternelle	53 enfants* (48)	1979 h (1761)	67 enfants (63)	4434 h (4028)	125 enfants (124)
Élémentaire	91 (81)	3666 h (3538)	128 (122)	7192 h (7166)	236 enfants (231)
TOTAL	144 enfants (129)	5645 h (5299)	195 enfants (185)	11626 h (11194)	361 enfants (355)
	17271 h réalisées (16493 en 2024) = + 4,7 %				+ 1,69 %

* nombre d'enfants distincts accueillis entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025

Mercredi	
164 enfants (176)	17352 h (17522)

Accueils extrascolaires nombre d'enfants / nombre d'heures / en italique les chiffres de 2024		
	LAPALISSE	BISS
Petites vacances	16977 h (19972)	6101 h (6593)
Grandes Vacances	23609 h (23105)	4390 h (5294)
TOTAL	51077 h = - 7 % (54964)	

Rappel sur les dispositifs en cours

-**DAHLIR** (soutien à l'accueil d'enfants en situation de handicap)

-Projet Éducatif de Territoire (PEDT) - 2024-2027

Projet de co-construction éducative sur un territoire, impliquant la collectivité, les établissements scolaires (en l'espèce, les 2 de Lapalisse, pour lesquels la Communauté de Communes a la compétence) et les acteurs associatifs du territoire.

Il est co-signé par la Communauté de Communes, la DSDEN et la CAF.

-Convention Territoriale Globale (CTG) - 2022-2026

Cadre d'objectifs d'actions pour la collectivité, à destination des enfants, des jeunes et des familles.
Champs d'action retenus : accès au numérique, accès aux droits, petite enfance, accès à la culture.

La CTG est co-signée par la Communauté de Communes, la CAF et la MSA.

-Grandir en Milieu Rural (GMR) - 2022-2026

Mêmes objectifs que la CTG.

Se termine fin 2026, pour le moment pas de perspectives sur le renouvellement ou non (attente Convention d'objectifs de la MSA).

-Charte avec les Familles - actions jusqu'au printemps 2028

Dispositif porté par la MSA : 30.000 € pour déployer des actions ponctuelles à destination des familles, pendant 3 ans, sur le territoire.

Partenariats

- **espace aquatique** : dispositif « J'apprends à nager », sur 10 mercredis ; ce dispositif permet de bénéficier d'un soutien financier pour l'achat de matériel pédagogique (1800 € en 2025)
- **médiathèque** : chaque groupe d'âge se rend à la médiathèque une fois par période (mercredi) et une fois par vacances
- **Micro-Folie/Fablab** : ateliers sur place ou au Centre de Loisirs
- **Ciné Palice** : participation ponctuelle aux séances de cinéma du mercredi après-midi
- **Petite-Enfance** : renforcement des liens avec la crèche (temps d'échange, à Lapalisse et à Saint-Etienne-de-Vicq)
- **Autres** : EHPAD, associations sportives, etc...

Actualités 2025

- **Nouvelles modalités d'inscription** aux mercredis et aux vacances : via le Portail Famille uniquement
- **Dispositif BAFA** : dans le cadre de ce dispositif incitatif, 4 jeunes ont été formés aux métiers de l'animation (formation terminée en 2026)
- **Sorties culturelles du Centre de Loisirs, grâce au Mécénat de l'Huilerie** (10.000 € attribués pour la période entre juin 2025 et mai 2026) :

	entrées/activité	transport	TOTAL
Sortie Vulcania 11/07	1 694,00 €	2 829,00 €	4 523,00 €
Sortie Lemptégy 31/10	714,25 €	1 700,00 €	2 414,25 €
			6 937,25 €

- **Hausse des tarifs des accueils périscolaires** (matin et soir, restaurant scolaire) - application en septembre 2025

Conseil Communautaire des Jeunes : séjour de cohésion en octobre 2025 (appel à projets Jeunes CAF), à Center Parcs. 18 jeunes, accompagnés de 4 encadrants adultes, sont partis pendant 4 jours et 3 nuits, pour une découverte du vivre-ensemble et des activités sous le signe de la nature et du sport.

Travaux, matériel, actions financés en 2025 :Garderie école maternelle :

-gâche électrique

Studio'J :

-fin des travaux et achat de mobilier

École élémentaire Lapalisse :

-éclairage en led du gymnase

-assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification et le réaménagement de la cour de l'école élémentaire

- Plan Alimentaire Territorial : Action transversale de dimension économique, environnementale et sociale.

L'animation du Projet Alimentaire Territorial a débuté en Septembre 2022.

Depuis le 22 septembre 2025, les missions d'animation ont été reprises par la Directrice Générale des Services, suite à la non reconduction du contrat de la chargée de mission.

Suite au diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture, le Conseil Communautaire a validé le 20 février 2024 la stratégie du projet alimentaire territorial ainsi que son plan d'action. Celui-ci comprend 6 grandes orientations déclinées en 17 fiches actions :

- **Axe 1 : Favoriser les circuits courts et la vente directe aux consommateurs**
- **Axe 2 : Améliorer l'approvisionnement local en restauration hors domicile et en commerce alimentaire**
- **Axe 3 : Pérenniser la production du territoire et la diversifier**
- **Axe 4 : Augmenter la résilience de la production agricole par des pratiques agro-écologiques**
- **Axe 5 : Promouvoir l'éducation à l'alimentation durable pour une meilleure santé de la population**
- **Axe 6 : Lutter contre la précarité alimentaire avec un accès aux produits locaux et de qualité pour tous**

Les différentes actions menées en 2025 :

- Participation à la plénière du groupe de travail installation et transmission agricoles dans le département de l'Allier (GITA 03) (sur une demi-journée) ; **27/01/2025 ; 24/03/2025, 23/06/2025 ; 21/12/2025**
- COPIL GITA 03 : **02/12/2025**
- Diffusion des outils conçus par le GITA 03 auprès des communes du territoire (frises sur les parcours d'installation, parcours de transmission à destination des producteurs et carte des interlocuteurs à privilégier sur le sujet) **à partir de mars.**
- Participation à la mise en place du 1er Casse-croûte de la transmission organisé par le GITA 03 (**05/06/2025**).
- **De décembre 2024 jusqu'à juillet 2025** : Mise en place d'une newsletter de la cuisine commune pour promouvoir les repas réalisés avec 100 % de produits locaux et promouvoir les producteurs qui fournissent la cuisine commune. Ces newsletters sont diffusées sur les réseaux de la Communauté de communes et sur le site internet rubrique « restaurant scolaire ». Au total, 5 newsletters ont été diffusées.
- Mise en place de points trimestriels avec la Chambre d'agriculture et la SAFER sur le suivi des projets d'installation et de transmission sur le territoire de la Communauté de communes Pays de Lapalisse (**13/03/2025 ; 21/07/2025 ; 14/10/2025**).
- Mise en place du projet Sensibilis'haie et Écoverger porté par la Fédération des chasseurs. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires de Lapalisse ont pu participer à la plantation et ont bénéficié d'animations en lien avec la biodiversité et l'importance des haies et des vergers. Les plantations ont eu lieu le **11/02/2025**.
- Suivi du projet de magasin de producteurs sur la commune de Lapalisse. Plusieurs réunions ont été organisées (**le 14/10/24 ; 06/02/25**).
- **Présentation du dispositif de boutique éphémère aux producteurs le 25/03/2025 et visite de locaux en avril.**
- Remplissage de la télédéclaration 2024 pour la cuisine commune de Lapalisse sur la plateforme Ma Cantine.
- Mise en place de l'opération « J'aime la nature propre » portée par la Fédération des chasseurs de l'Allier. **06/04/2025**
- Participation à l'événement « Terre de Rencontre » mis en place par la SAFER le **05/02/2025**.
- Mise en place de marchés d'été à destination des producteurs alimentaires dans la commune de Lapalisse. Les marchés se sont déroulés **le 25/07/2025, le 08/08/2025 et le 22/08/2025**.
- Participation aux commissions des menus de la cuisine commune de Lapalisse concernant le choix des repas pour les écoles élémentaires et maternelles de Lapalisse (**17/03/2025**).
- Participation au COTECH du PAT de Vichy Communauté le **07/04/2025**.
- Mise en place de vidéos de valorisation des producteurs locaux sur les réseaux sociaux de la Communauté de communes. Au total, 6 vidéos ont été réalisées. Le but était de présenter leur métier, leur parcours, leurs produits, etc. Les vidéos ont été publiées pendant tout le **mois d'août 2025**.

- Un nouveau marché alimentaire a été ouvert pour la cuisine commune de Lapalisse concernant le choix de ses fournisseurs : participation à l'analyse des offres du marché de commande **(10/06/2025)**. Dans un même temps, création de questionnaires afin d'étudier leur intégration dans le suivi EGALIM de la cuisine commune. Envoi des questionnaires le **29/07/2025**.
- Travail sur la mise en place d'une visite de la cuisine commune et de la cantine par les parents d'élèves **à partir de juin 2025**. Cette visite sera à programmer pour le début d'année scolaire 2025.
- Mise en place d'animations au centre de loisirs de Lapalisse : **le 17/07/2025** avec un groupe d'enfants de 6 à 8 ans (organisation d'un Memory sur l'alimentation pour faire le lien entre produits bruts et transformés + dessin de leurs fruits et légumes préférés à afficher à la cantine pour mettre en avant les fruits et légumes). **Le 30/07/2025** avec des enfants de 9 à 12 ans (mise en place d'un jeu de l'oie géant avec des questions sur le thème de l'alimentation et de l'agriculture).
- Mise à disposition de la mallette Goutodébat aux enseignants du territoire et présentation du dispositif **20/08**
- Temps d'échanges avec les élus de la Montagne Bourbonnaise sur la transmission agricole et ses enjeux sur nos territoires **le 25/11/2025**

- PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET).

Le pilotage a été confié au SDE03 dans une démarche globalisée avec les 11 EPCI du Département.

Un bilan complet à mi-parcours est réglementairement obligatoire conformément à l'article R.229-51 du Code de l'Environnement.

Il a été présenté aux élus le 22 octobre 2024 et relate l'avancement des grands objectifs stratégiques.

TABLE RONDE le 11 Mars 2025

- l'évolution du climat et ses impacts sur la ressource en eau
- la gestion intégrée des eaux pluviales et son articulation avec le PCAET

Appel à projet pour le Fonds Vert PCAET.

-Juin 2025 : les projets de la Communauté de Communes du PAYS DE LAPALISSE (relampage en leds des stades, animation mobilité), de la Commune d'ISSERPENT (rénovation énergétique des bâtiments), de la Commune de BILLEZOIS (installation panneaux photovoltaïques), de la Commune de DROITURIER (rénovation bâtiment scolaire) ont été conjointement présentés et reçu un financement au titre du Fonds Vert PCAET pour un montant total de 487 521 €.

Personnel titulaire :

1 attaché à temps non complet
3 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
2 adjoints administratifs à temps complet
1 ingénieur à temps complet
1 technicien à temps complet
2 agents de maîtrise principaux à temps complet
1 agent de maîtrise à temps complet
4 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe dont 1 à temps non complet
1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
7 adjoints techniques dont 1 à temps non complet
4 agents sociaux à temps complet
2 agents sociaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet
2 agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 1^{ère} classe à temps non complet
1 agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet
2 animateurs à temps complet
2 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet
4 adjoints d'animation dont 3 à temps non complet
1 bibliothécaire à temps complet
1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
1 adjoint du patrimoine à temps complet
1 éducateur de jeunes enfants à temps complet
1 auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet
1 auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
1 garde champêtre chef principal à temps complet
1 conseiller des activités physiques et sportives à temps complet
1 éducateur principal de 1^{ère} classe des activités physiques et sportives à temps complet
1 opérateur des activités physiques et sportives principal à temps complet

Personnel non titulaire :

1 rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet – CDD
7 adjoints techniques dont 6 à temps non complet – CDD
2 adjoints d'animation à temps non complet – CDD
1 auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet – CDD
1 conseiller numérique à temps complet – CDD

II - EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le



ID : 003-240300491-20260917-RAPPORT2025-DE

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 172 440,83 €	8 992 403,77 €		
INVESTISSEMENT	1 272 172,37 €	1 543 534,38 €	310 498,00 €	88 052,00 €

**Charges financières :
(intérêts des emprunts –
avec les intérêts courus
non échus)**

34 988,08 €

**Remboursement en Capital
des emprunts**

188 514,26 €

BUDGETS ANNEXES :

En 2025, nous pouvions dénombrer 7 budgets annexes :

Budget Hébergements de loisirs, Budget Lotissement Le Clos des Rosiers, Budget Moulin de la ville à Lapalisse, Budget Office de Tourisme, Budget Ombrières, Budget Service de portage de repas à domicile, Budget Z.A.E. Près de la Grande Route.

Au 31/12/2025, excédent réel global des 7 budgets annexes (fonctionnement + investissement + restes à réaliser : 251 935,20 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 - VOLET FINANCIER

DÉTAIL

Commune de Andelaroche :

Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune d'Andelaroche)	1 527,00 €
TOTAL :	1 527,00 €
arrondi à :	1 527,00 €

Commune de Barrais-Bussolles :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Barrais-Bussolles)	1 142,51 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Barrais-Bussolles)	256,93 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Barrais-Bussolles)	13 806,00 €
TOTAL :	15 205,44 €
arrondi à :	15 205,00 €

Commune de Bert :

Piscine	20 065,38 €
Camping	5 797,88 €
Tennis	103,56 €
TOTAL :	25 966,82 €
arrondi à :	25 967,00 €

Commune de Billezois :

Stade	7 081,88 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Billezois)	1 248,26 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Billezois)	3 530,87 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Billezois)	3 054,00 €
TOTAL :	14 915,01 €
arrondi à :	14 915,00 €

Commune de Droiturier :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Droiturier)	3 075,98 €
TOTAL :	3 075,98 €
arrondi à :	3 076,00 €

Commune de Isserpent :

ACM BISS (part affectée à la Commune de Isserpent)	2 707,73 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Isserpent)	754,35 €
TOTAL :	3 462,08 €
arrondi à :	3 462,00 €

Commune de Lapalisse :

Piscine	185 760,56 €
Camping	17 252,37 €
Sport (stades, salle de sports B. Le Provost, tennis)	121 509,55 €
Entretien voirie	23 137,80 €
Comptabilité	42 067,64 €
Tourisme	22 014,93 €
Borne camping-car	-603,83 €
Personnel technique	57 578,68 €
Police intercommunale	23 093,59 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Lapalisse)	22 888,37 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Lapalisse)	35,04 €
Personnel mutualisé	465 776,60 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Lapalisse)	312 169,00 €
TOTAL :	1 292 680,30 €
arrondi à :	1 292 680,00 €

Commune de Le Breuil :

Stade	9 915,06 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Le Breuil)	5 057,46 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Le Breuil)	129,13 €
TOTAL :	15 101,65 €
arrondi à :	15 102,00 €

Commune de Périgny :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Périgny)	6 295,99 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Périgny)	6 108,00 €
TOTAL :	12 403,99 €
arrondi à :	12 404,00 €

Commune de Saint-Christophe-en-Bourbonnais :

Complexe sportif (foot, pétanque)	8 626,03 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Christophe)	1 393,14 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Saint Christophe)	3 162,85 €
TOTAL :	13 182,02 €
arrondi à :	13 182,00 €

Commune de Saint-Etienne-de-Vicq :

Stade	4 078,70 €
Bibliothèque	2 242,35 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Etienne de Vicq)	2 252,46 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Saint Etienne de Vicq)	7 048,44 €
TOTAL :	15 621,95 €
arrondi à :	15 622,00 €

Commune de Saint-Pierre-Laval :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Pierre Laval)

	53,71 €
TOTAL :	53,71 €
arrondi à :	54,00 €

Commune de Saint-Prix :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Prix)

5 714,16 €

Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Prix)

72 098,00 €

TOTAL :	77 812,16 €
arrondi à :	77 812,00 €

Commune de Servilly :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Servilly)

3 445,42 €

Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Servilly)

27 612,00 €

TOTAL :	31 057,42 €
arrondi à :	31 057,00 €

TOTAL GÉNÉRAL : 1 522 065,00 €